

# CADRE JURIDIQUE À PRENDRE EN CONSIDERATION POUR INTERPRETER LA CHARTE ETHIQUE EN FRANCE

---

Ne sont ici pas mentionnées les normes juridiques sectorielles.

## Concernant les données à caractère personnel :

- Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, du 27 avril 2016. Si les règles nationales ne s'appliquent qu'aux Signataires établis en France, le RGPD lui s'applique à tous les responsables de traitement (ou sous-traitants) qui utilisent des données concernant des personnes se trouvant sur le territoire de l'Union européenne, dès lors qu'ils offrent des services à ces personnes ou qu'ils suivent leur comportement au sein de l'Union (cf. article 3-2).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés », dans sa version en vigueur au 1er juin 2019.

## Concernant les données à caractère non personnel :

- Règlement n°2018/1807 établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'UE, du 14 novembre 2018.
- Directive n°2019/1024 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, du 20 juin 2019 transposée en droit français par la Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique.

## Concernant les données à caractère personnel :

- Décret n° 2017-330 du 14 mars 2017 relatif aux droits des personnes faisant l'objet de décisions individuelles prises sur le fondement d'un traitement algorithmique.

## Concernant les données à caractère non personnel :

- Proposition de Règlement sur la gouvernance européenne des données, COM(2020)767, du 25 novembre 2020.
- Proposition de Règlement sur l'IA, COM(2021)206, du 21 avril 2021 (proposant notamment une garantie humaine concernant les systèmes à haut-risque, tout en recommandant la mise en place de cette garantie pour les systèmes moins risqués).
- Proposition de Règlement sur les règles harmonisées concernant l'accès équitable aux données et leur utilisation, COM(2022)68, du 23 février 2022.
- Proposition de Règlement relatif à un marché intérieur des services numériques, COM(2020)825, du 15 décembre 2020.
- Proposition de Règlement relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique, COM(2020)842, du 15 décembre 2020.



Data et IA en pleine confiance